

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-10-2015-20-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.20 Chaîne des Puys- Faille de Limagne – Mise en œuvre d'une gouvernance partagée – Convention d'Objectifs

RAPPORT

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université, par la communauté d'agglomération s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région ont signé le 27 septembre 2011 une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne, relative à la mise en place du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée.

Engagés depuis 2007 pour la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys-faille de Limagne, les signataires de cette première convention, appuyés par Clermont Communauté, dans le cadre de relations bilatérales avec le Parc des Volcans, déploient les moyens nécessaires à la constitution de la cellule de suivi et à la réalisation d'opérations relevant du plan de gestion. Ils participent activement aux différentes instances constituées à savoir le comité technique, le comité exécutif et la commission locale.

Dans l'objectif de renforcer la candidature du site, et afin d'assurer la cohérence, la lisibilité, l'opérationnalité et la pérennité de leurs engagements, les signataires entendent formaliser leur collaboration au travers d'une convention multi partenariale et pluriannuelle.

La présente convention a pour objet de protéger la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys-faille de Limagnes. Pour cela, **elle organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions, la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne.**

Elle porte sur les années **2015 à 2020** et prend effet à compter de sa signature, en se substituant à la Convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys-faille de Limagne en date du 27 septembre 2011.

Les signataires reconnaissent **le plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comme document d'objectif de référence** pour la protection et la valorisation de la Chaîne des Puys, de ses principales coulées, de la Faille de Limagne et de la Montagne de la Serre.

Vous trouverez dans le document ci-après :

- la définition et le fonctionnement et les missions des différentes instances et groupes de travail
- les missions, la composition et les modalités de financement de la cellule de suivi de terrain dévolue au SM PNRVA
- la mise en œuvre du plan de gestion définissant un programme d'actions pluriannuelles (tableau), les maîtrises d'ouvrage et les engagements notamment financiers des différents signataires
- les modes de fonctionnement et d'information entre les signataires

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151005-10-2015-20-DE Date de télétransmission : 07/10/2015 Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

⇒⇒ Il vous est proposé....

- > D'approuver l'organisation de la gouvernance et des instances opérationnelles, dont la cellule de suivi terrain dévolue au SM PNRVA
- > d'approuver les missions, la composition et les modalités de financement de la cellule de suivi de terrain
- > d'approuver l'engagement du Parc au sein de cette convention
- > d'autoriser le Président à signer cette convention multi partenariale

DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve l'organisation de la gouvernance et des instances opérationnelles, dont la cellule de suivi terrain dévolue au SM PNRVA, ainsi que les missions, la composition et les modalités de financement de la cellule de suivi de terrain, l'engagement du Parc au sein de cette convention. Il autorise le Président à signer cette convention multi partenariale.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-10-2015-20-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-11-2015-02-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11

BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES

11.2015.02

Soutien aux collectifs d'agriculteurs en vue d'une lutte organisée contre le Campagnol terrestre

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été interpellé par un collectif d'agriculteurs du Cézallier cantalien (Allanche, Landeyrat et Marcenat) souhaitant alerter sur les impacts économiques et sanitaires de la prolifération des Campagnols terrestres sur leur secteur ces 2 dernières années. Ce collectif souhaite en faire un problème de santé publique sans rechercher de système d'indemnisation des agriculteurs ne répondant pas à l'enjeu. Il a réuni près de 450 personnes à Allanche le mercredi 30 octobre au soir démontrant la large mobilisation de la population venant du Cantal, du Puy de Dôme, de la Lozère, de l'Aveyron et de la Haute Loire.

Ce collectif souhaite agir efficacement et sur le long terme en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels concernés dans une lutte raisonnée contre le Campagnol (sans utilisation de la Bromadiolone).

Le SMPNRVA est engagé sur cette problématique de lutte contre le Campagnol terrestre depuis plus de 10 ans au travers d'initiation puis de participations à des programmes de recherche-action en Auvergne et en Franche-Comté, ayant abouti à la construction d'une boîte à outils de lutte contre ce rongeur (<http://www.campagnols.fr/>). Il porte un contrat expérimental « Natura 2000 », animé par la LPO Auvergne, sur une partie du site du Pays des Couzes (Communes de Dauzat sur Vodable, Chassagne, Courgoul, Roche-Charles La Mayrand – surface 2400Ha) visant une lutte par piégeages et lutte indirecte (perchoirs, nichoirs, haies, bosquets, etc.) (<http://paysdescouzes.n2000.fr/participer/comment-puis-je-m-investir/action-campagnol>).

Par ailleurs, la Préfecture d'Auvergne organise actuellement des réunions localisées sur des secteurs où élus et agriculteurs souhaitent se mobiliser conjointement pour agir efficacement.

Ainsi, le SMPNRVA souhaite soutenir ces initiatives de collectifs d'agriculteurs prêts à s'impliquer durablement dans une lutte efficace, respectueuse de l'environnement et de la santé, organisée à une échelle territoriale cohérente.

➤➤➤ Il vous est proposé que le SMPNRVA :

- **Participe à l'alerte sur la problématique économique, environnementale et de santé liée à la pullulation des Campagnols terrestres par la rédaction d'un courrier au Préfet de Région lui demandant de prendre un arrêté de lutte obligatoire, collective, sur l'ensemble du territoire auvergnat en zone de montagne ;**
- **Soutienne et accompagne, dans la mesure de ses compétences et moyens, les initiatives collectives de lutte raisonnée contre le Campagnol terrestre.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151005-11-2015-02-DE Date de télétransmission : 07/10/2015 Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise la participation à l'alerte sur la problématique économique, environnementale et de santé liée à la pullulation des Campagnols terrestres par la rédaction d'un courrier au Préfet de Région lui demandant de prendre un arrêté de lutte obligatoire, collective, sur l'ensemble du territoire auvergnat en zone de montagne. Il autorise également le soutien et l'accompagnement, dans la mesure de ses compétences et moyens, aux initiatives collectives de lutte raisonnée contre le Campagnol terrestre.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 23

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-11-2015-02-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-19-2015-03-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19

REVITALISATION TERRITORIALE

19.2015.03 Convention avec la commune de Chamalières dans le cadre de la mise à disposition d'une exposition minéralogique

RAPPORT

La ville de Chamalières a proposé au printemps dernier au syndicat mixte du Parc de lui prêter gracieusement tout ou partie des pièces minéralogiques issues du legs Siramy dont elle est dépositaire et qu'elle ne peut mettre actuellement en valeur dans ses propres locaux.

Les services et le président du syndicat mixte se sont rendus sur place afin de procéder à une sélection des pièces les plus intéressantes du point de vue du Parc et susceptibles d'être hébergées correctement dans un espace réduit.

Ont ainsi été sélectionnées 140 pièces qui représentent des échantillons de pierres issues du territoire Parc ou auvergnat qui seront présentées dans la salle de conférences avec les vitrines prêtées par la ville de Chamalières et que nous avons modernisées. La sélection fait l'objet d'un catalogue disponible sur demande.

Le syndicat mixte du Parc s'engage à rendre cette exposition, prévue pour une période de trois ans, accessible au public lors des horaires d'ouverture de la maison du Parc. A cet effet, nous avons conçu un cheminement intérieur sécurisé dans ce bâtiment.

La mise à disposition de ces minéraux fait l'objet d'une convention spécifique présentée en annexe.



Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer cette convention avec le maire de Chamalières.

DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à signer cette convention avec la Mairie de Chamalières.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-19-2015-03-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151015-41-2015-23-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.23 Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2016

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2016, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. La Région Auvergne nous a informée par courrier en date du 1^{er} Septembre 2015 que le montant versé en 2016 serait identique à celui de 2015. La contribution par habitant pour les communes territoriales est donc maintenue à 1,40 €. Ce montant est calculé au regard de la population connue à ce jour (décret du 24/12/2014 – population légale totale 2012),

<u>1er GROUPE</u>	Rappel Contributions 2015	Proposition 2016
REGION	1 355 200 €	1 355 200 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	162 500 €	162 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	162 500 €	162 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 680 200 €	1 680 200 €

(*) les départements du Puy de Dôme et du Cantal ont été informés par courrier de cette hypothèse de base.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151015-41-2015-23-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

IIème GROUPE :

Communes territorialement concernées : 1,40 € par habitant

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	189	1,40	264,60 €
Apchat	183	1,40	256,20 €
Ardes	559	1,40	782,60 €
Aurières	339	1,40	474,60 €
Aydat	2 265	1,40	3 171,00 €
Bagnols	506	1,40	708,40 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 582	1,40	2 214,80 €
La Bourboule	1 946	1,40	2 724,40 €
Ceyrat	5 873	1,40	8 222,20 €
Ceyssat	682	1,40	954,80 €
Chambon-sur-Lac	367	1,40	513,80 €
Chanat-la-Mouteyre	965	1,40	1 351,00 €
Chanonat	1 654	1,40	2 315,60 €
La Chapelle-Marcousse	77	1,40	107,80 €
Charbonnières-les-Varennes	1 613	1,40	2 258,20 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 015	1,40	1 421,00 €
Chassagne	84	1,40	117,60 €
Chastreix	247	1,40	345,80 €
Châtel-Guyon	6 279	1,40	8 790,60 €
Compains	141	1,40	197,40 €
Courgoul	71	1,40	99,40 €
Cournols	249	1,40	348,60 €
Cros	180	1,40	252,00 €
Dauzat-sur-Vodable	92	1,40	128,80 €
Égliseneuve-d'Entraigues	457	1,40	639,80 €
Espinchal	99	1,40	138,60 €
La Godivelle	21	1,40	29,40 €
Laqueuille	359	1,40	502,60 €
Loubeyrat	1 217	1,40	1 703,80 €
Mazaye	730	1,40	1 022,00 €
Mazoirs	102	1,40	142,80 €
Mont-Dore	1 363	1,40	1 908,20 €
Murat-le-Quaire	503	1,40	704,20 €
Murol	553	1,40	774,20 €
Nohanent	2 072	1,40	2 900,80 €
Olby	749	1,40	1 048,60 €
Olloix	320	1,40	448,00 €
Orcines	3 388	1,40	4 743,20 €
Orcival	236	1,40	330,40 €
Perpezat	441	1,40	617,40 €
Picherande	365	1,40	511,00 €
Pontgibaud	731	1,40	1 023,40 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Pulvérières	397	1,40	555,80 €
Rentières	107	1,40	149,80 €
Roche-Charles-la-Mayrand	49	1,40	68,60 €
Rochefort-Montagne	1 015	1,40	1 421,00 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	158	1,40	221,20 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	461	1,40	645,40 €
Saint-Donat	254	1,40	355,60 €
Saint-Genès-Champanelle	3 436	1,40	4 810,40 €
Saint-Genès-Champespe	236	1,40	330,40 €
Saint-Nectaire	732	1,40	1 024,80 €
Saint-Ours	1 668	1,40	2 335,20 €
Saint-Pierre-Colamine	240	1,40	336,00 €
Saint-Pierre-le-Chastel	388	1,40	543,20 €
Saint-Pierre-Roche	423	1,40	592,20 €
Saint-Saturnin	1 129	1,40	1 580,60 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 140	1,40	1 596,00 €
Saint-Victor-la-Rivière	248	1,40	347,20 €
Saulzet-le-Froid	266	1,40	372,40 €
Sayat	2 194	1,40	3 071,60 €
La Tour-d'Auvergne	685	1,40	959,00 €
Valbeleix	144	1,40	201,60 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	308	1,40	431,20 €
Vernines	414	1,40	579,60 €
Volvic	4 619	1,40	6 466,60 €
TOTAL	61 575		86 205,00 €

CANTAL : 84 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	228	1,40	319,20 €
Allanche	841	1,40	1 177,40 €
Anglards-de-Salers	826	1,40	1 156,40 €
Antignac	296	1,40	414,40 €
Apchon	212	1,40	296,80 €
Beaulieu	91	1,40	127,40 €
Brezons	198	1,40	277,20 €
Cézens	225	1,40	315,00 €
Chalinargues	431	1,40	603,40 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 060	1,40	1 484,00 €
Chanterelle	101	1,40	141,40 €
La Chapelle-d'Alagnon	256	1,40	358,40 €
Charmensac	84	1,40	117,60 €
Chastel-sur-Murat	131	1,40	183,40 €
Chavagnac	108	1,40	151,20 €
Cheylade	256	1,40	358,40 €
Le Claux	213	1,40	298,20 €
Collandres	168	1,40	235,20 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Condat	1 064	1,40	1 489,60 €
Cussac	140	1,40	196,00 €
Dienne	268	1,40	375,20 €
Le Falgoux	148	1,40	207,20 €
Le Fau	28	1,40	39,20 €
Fontanges	213	1,40	298,20 €
Girgols	76	1,40	106,40 €
Gourdièges	59	1,40	82,60 €
Jou-sous-Monjou	121	1,40	169,40 €
Jobsac	153	1,40	214,20 €
Lacapelle-Barrès	64	1,40	89,60 €
Landeyrat	104	1,40	145,60 €
Lanobre	1 493	1,40	2 090,20 €
Laroquevieille	365	1,40	511,00 €
Lascelle	316	1,40	442,40 €
Laurie	103	1,40	144,20 €
Laveissenet	99	1,40	138,60 €
Laveissière	578	1,40	809,20 €
Lavigerie	106	1,40	148,40 €
Leyvaux	35	1,40	49,00 €
Lugarde	163	1,40	228,20 €
Malbo	119	1,40	166,60 €
Mandailles-Saint-Julien	197	1,40	275,80 €
Marcenat	512	1,40	716,80 €
Marchastel	154	1,40	215,60 €
Menet	531	1,40	743,40 €
Molèdes	100	1,40	140,00 €
Montboudif	190	1,40	266,00 €
Montgreleix	40	1,40	56,00 €
Moussages	278	1,40	389,20 €
Murat	2 010	1,40	2 814,00 €
Narnhac	74	1,40	103,60 €
Pailherols	143	1,40	200,20 €
Paulhac	462	1,40	646,80 €
Peyrusse	162	1,40	226,80 €
Pierrefort	942	1,40	1 318,80 €
Pradiers	92	1,40	128,80 €
Riom-ès-Montagnes	2 830	1,40	3 962,00 €
Saint-Amandin	230	1,40	322,00 €
Saint-Bonnet-de-Condat	104	1,40	145,60 €
Saint-Bonnet-de-Salers	314	1,40	439,60 €
Saint-Chamant	244	1,40	341,60 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	140	1,40	196,00 €
Saint-Clément	66	1,40	92,40 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	218	1,40	305,20 €
Saint-Hippolyte	104	1,40	145,60 €
Saint-Jacques-des-Blats	329	1,40	460,60 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Saint-Martin-sous-Vigouroux	254	1,40	355,60 €
Saint-Martin-Valmeroux	848	1,40	1 187,20 €
Saint-Paul-de-Salers	113	1,40	158,20 €
Saint-Projet-de-Salers	125	1,40	175,00 €
Saint-Saturnin	216	1,40	302,40 €
Saint-Vincent-de-Salers	77	1,40	107,80 €
Sainte-Anastasie	140	1,40	196,00 €
Salers	353	1,40	494,20 €
Ségur-les-Villas	228	1,40	319,20 €
Thiézac	627	1,40	877,80 €
Tournemire	133	1,40	186,20 €
Trémouille	185	1,40	259,00 €
Trizac	532	1,40	744,80 €
Valuéjols	563	1,40	788,20 €
Le Vaulmier	69	1,40	96,60 €
Vernols	69	1,40	96,60 €
Vèze	68	1,40	95,20 €
Vic-sur-Cère	2 013	1,40	2 818,20 €
Virargues	142	1,40	198,80 €
TOTAL	28 854	1,40	40 265,40 €

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2016 s'élève donc à **1 806 670,40 €**

➤➤➤ **Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2016.**

DELIBERATION

Le Comité Syndical se prononce favorablement sur le montant des contributions statutaires 2016.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151015-41-2015-23-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-41-2015-24-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.24 Examen et vote des contributions des communes partenaires pour l'exercice 2016

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2016, les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc. (au nombre de 15 à ce jour)

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2016, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,35€ par habitant.

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour (décret du 24/12/2014- population légale totale 2012),

Commune	population totale	cotisation/habitant	cotisation 2016
AUGNAT	138	0,35 €	48,30 €
AUZERS	186	0,35 €	65,10 €
BLANZAT	3826	0,35 €	1 339,10 €
BLESLE	641	0,35 €	224,35 €
COLTINES	465	0,35 €	162,75 €
DURTOL	2069	0,35 €	724,15 €
LA ROCHE BLANCHE	3282	0,35 €	1 148,70 €
LE CREST	1336	0,35 €	467,60 €
MOLOMPIZE	320	0,35 €	112,00 €
NEUSSARGUES-MOISSAC	1001	0,35 €	350,35 €
ROYAT	4724	0,35 €	1 653,40 €
SAINT DIERY	399	0,35 €	139,65 €
TAUVES	788	0,35 €	275,80 €
USSEL	489	0,35 €	171,15 €
VODABLE	207	0,35 €	72,45 €
TOTAL	19871		6 954,85 €



Votre accord est sollicité

DELIBERATION

Le Comité Syndical se prononce favorablement sur le montant des contributions des communes partenaires pour l'année 2016.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015

LE PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-41-2015-24-Roger GARDES
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-41-2015-25-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2015.25 Débat d'Orientations Budgétaires 2016

RAPPORT

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ **Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments d'orientations budgétaires.**

DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve le DOB présenté en réunion.

Nombre de voix exprimées : 113 /200
Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-41-2015-25-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIÈRE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-42-2015-15-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.15 Diagnostics et programme d'actions BV Godivelle : recrutement d'une chargée d'études

RAPPORT

Situées en tête de bassin de la Dordogne, les zones humides de La Godivelle contribuent au bon fonctionnement du réseau hydrographique et à la préservation de la qualité de l'eau. Elles constituent également des corridors écologiques de première importance au cœur des hauts plateaux du Cézallier. Ce réseau de lacs naturels et de tourbières forme un complexe exceptionnel dont l'intérêt est reconnu à plusieurs titres (Réserve naturelle, Réserve de biosphère, Natura 2000...). Des indicateurs d'eutrophisation laissent penser que l'évolution des pratiques agro-pastorales est aujourd'hui néfaste à la préservation de la ressource en eau et des milieux. Des études menées sur la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle ont déjà permis d'appréhender le fonctionnement écologique des tourbières de La Godivelle. Cependant les relations hydrologiques et hydrogéologiques avec l'ensemble du bassin versant sont encore très mal connues. D'autre part, l'état et le fonctionnement du Lac d'en Bas et de la tourbière des Chastelets ont été, jusqu'ici, très peu étudiés.

L'action consiste à mener divers diagnostics pour comprendre le fonctionnement hydrogéologique et écologique du bassin versant afin de caractériser les apports trophiques, puis de déterminer la vulnérabilité des milieux aux pressions agro-pastorales. Des modèles seront établis afin de rendre cet outil reproductible et transposable à d'autres territoires agricoles. Cette connaissance doit permettre d'établir ensuite des mesures de gestion adaptées pour préserver la qualité environnementale et la fonctionnalité des lacs et tourbières de La Godivelle, ainsi que celle des ruisseaux et zones humides associés à l'échelle du bassin versant : animation agricole pour réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur le bassin versant, sensibilisation collective des agriculteurs pour améliorer les pratiques de fertilisation, la gestion des effluents et la gestion pastorale, programme de travaux sur le bassin versant du Lac d'en Bas à définir suivant les résultats des études diagnostic.

Suite au départ de la chargée de mission « agriculture » basée dans le Puy de Dôme qui avait en charge le diagnostic, l'analyse et la définition d'un programme d'actions agricoles, à la définition d'une nouvelle stratégie pour l'agriculture au sein du SMPNRVA et aux délais impartis à la finalisation de cette étude, il est apparu nécessaire de procéder à un recrutement d'une chargée d'études pour une durée de 3 mois, avec pour missions :

- Réalisation des diagnostics agricoles chez la 15aine d'agriculteurs concernés par le bassin versant,
- Analyse des résultats de façon concertée avec les experts du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin versant,
- Rédaction de façon concertée avec les experts ci-dessus et les Chargés de mission responsable du dossier (Conservateur de la RNN des Sagnes de la Godivelle et Chargée de mission « eau ») d'un programme d'actions visant des évolutions de pratiques chez les agriculteurs,
- Participation en simultanée et de façon cohérente à la rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 du Cézallier.

L'agent agit sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'Espace-programme « biodiversité et gestion des ressources et espaces naturels ». Sa résidence administrative est basée dans les locaux de Murat. Ce poste intégralement pris en charge par les financements (Agence de l'Eau Adour Garonne, Initiative Biosphère Dordogne et MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés au projet a été validé en comité syndical de juin 2015.

Afin de finaliser la mission dans de bonnes conditions, il vous est proposé de prolonger d'un mois ce Contrat à Durée Déterminée.



Il vous est proposé de prolonger ce poste de contractuel pour une durée de 1 mois, sur octobre et novembre 2015, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-42-2015-15-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le prolongement du poste de contractuel pour une durée de 1 mois, sur octobre et novembre 2015, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié e.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-42-2015-15-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-43-2015-02-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43 ADHESIONS-DESIGNATIONS

43,2015,02 Désignation de représentants au sein DE LA Commission départementale de la Chasse et de la faune sauvage

RAPPORT

Le 3 septembre 2015, la Direction Départementale des Territoires sollicitait le SMPNRVA pour le renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cette dernière est établie par un arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2012. La durée d'un mandat d'un membre de la commission est fixée à trois ans renouvelables. La période des trois années est arrivée à échéance. Il est de fait nécessaire de procéder au renouvellement des membres.

Le directeur départemental des territoires nous invite à proposer le nom d'une personne représentant notre structure, ainsi que son suppléant, sans préciser la fonction (élu ou technicien).

Par ailleurs il nous est demandé de préciser parmi ces deux noms la personne représentant le parc à la formation spécialisée « nuisibles » de la même commission.

Conseil Régional d'Auvergne créait la Réserve Naturelle Régionale des Cheires et Grottes de Volvic et en confiait la gestion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

La Région sollicite aujourd'hui le SMPNRVA pour être membre du Comité consultatif institué pour chaque Réserve naturelle.

Il se réunit au moins une fois par an et est chargé d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la Réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection. Le SMPNRVA est prévu dans le collège des collectivités territoriales et leurs groupements, les autres catégories sont les suivantes : administrations et établissements publics de l'Etat, propriétaires et usagers, personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées sur la protection des espaces naturels.

La composition de cette commission est représentative des intérêts agricoles, forestiers, propriétaires fonciers, chasseurs et gestion cynégétique, naturalistes, piégeurs.

Elle statue sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur les modalités de gestion de divers plan de chasse selon les espèces sur proposition des sous commissions techniques. Cette commission se réunit plusieurs fois par an, sur invitation du directeur départemental des Territoires.

La formation spécialisée « nuisibles » aborde les modalités de gestion des animaux inscrits sur cette liste, et justifie du maintien ou pas de certaines espèces sur cette liste. Elle se réunit deux fois dans l'année.

➤➤➤ Il vous est demandé de désigner

- soit un binôme élu (titulaire + suppléant), soit un binôme technique pour répondre à cette demande ;
- un représentant du binôme élu qui siègera dans la formation spécialisée « nuisibles » de cette commission.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151005-43-2015-02-DE Date de télétransmission : 07/10/2015 Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical désigne Monsieur Aymeric Bonnier en tant que titulaire et Madame Dominique Vaurillon en tant que suppléante. C'est Monsieur Aymeric Bonnier qui siègera dans la formation spécialisée « nuisibles ».

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-43-2015-02-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni le 5 octobre 2015 à 16h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	FARGEIX MARION	1 1	4
BRUGIERE	1	PELISSIER	1	6
CHABRIER (suppléant)	1			7
DESCOEUR	2	BRESSON	2	11
ESBELIN	8			19
GARDES	1	DELCOUDERC JUILLARD COURTADON	2 8	30
GATIGNOL G	1			31
GOULESQUE (suppléant)	1			32
GOUTTEBEL	1			33
HARKATI	16			49
HUSSER	1			50
MANSANA ROCHE	2			52
MOLLON	16	HOARAU MERIGOT	2 1	71
MONCOURIER	2	BRUT	2	75
MOURGUES (suppléant)	2			77
PICARD	8			85
PONCHET PASSEMARD	2	MARTINIERE	2	89
RISPAL	1	BENNEZIT	2	92
RODDE	8			100
TIBLE	1			101
VAURILLON	1			102
VIGUES	2	DELCROS OUGIER	8 1	113

Nombre de voix total : 113 /200

Madame VIGUES assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-43-2015-03-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43

ADHESIONS ET DESIGNATIONS

43.2015.03

Projet de création d'une association regroupant les parcs d'Auvergne et de Rhône-Alpes dans le cadre de la fusion régionale.

RAPPORT

Depuis le printemps dernier, les parcs de la future grande région Rhône-Alpes Auvergne réfléchissent à l'opportunité de constituer un réseau propre s'inspirant un peu du modèle IPAMAC.

En effet, après constat d'un manque d'efficacité et d'efficience du fonctionnement actuel du réseau des PNR de Rhône-Alpes, l'idée d'une association regroupant les PNR et projet de PNR d'Auvergne et Rhône-Alpes (soit au total 13 PNR : 9 existants et 4 en projet) fait son chemin.

Les objectifs de cette association :

- être un interlocuteur représentatif de l'ensemble des PNR et un interlocuteur privilégié pour la Région et pour les autres instances de niveau régional (Services de l'Etat en région, autres têtes de réseau régional ...)
- être un lieu où développer des réflexions collectives et prospectives (un think tank des Parcs) voire contributives à l'évolution de politiques publiques
- être un outil au service d'actions collectives (impliquant une majorité de PNR et visant à la mutualisation de moyens entre PNR et/ou l'innovation) avec trois champs d'action dans un premier temps :
 - o Tourisme durable et destination Parc
 - o Education à l'environnement et au développement durable en lien avec les Lycées,
 - o Promotion Communication sur les PNR en tant qu'institution de missions (cible prioritaire les élus)

A ce jour, des échanges politiques ont lieu entre Présidents de Parc dont Roger Gardes et Edouard Simonian (élu en charge des PNR pour la région Rhône-Alpes) à Milan.

D'autres échanges ont eu lieu le 18 juin entre Présidents de Parc, Edouard Simonian et Christian Bouchardy ainsi qu'entre présidents et directeurs de parcs concernés le 3 juillet à 14h à Lourmarin, après les Universités d'été de la Fédération.

Enfin, le 7 juillet dernier une délégation composée de Christian Bouchardy et des services de la Région ainsi que du Président et de la Directrice du Parc s'est rendue à Lyon pour rencontrer les homologues de Rhône-Alpes, se mettre d'accord sur un projet et des prototypes de statut que vous trouverez en annexe.

Des propositions ont été faites et discutées sur la place de la région et des départements dans cette association, son siège, ses éventuels moyens d'animation, ses sujets de prédilection, ses moyens financiers avec une contribution envisagée de 2000 euros par an.

Il a été convenu qu'il serait souhaitable que cette association soit créée avant les élections régionales de décembre et que chaque parc ainsi que chacune des régions devait produire une délibération de principe avant la mi-octobre. L'assemblée générale constitutive est en effet prévue à Lyon le 12 octobre.



Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau le 4 septembre 2015, il vous est donc proposé de délibérer sur le principe de cette association, le projet de statuts joints en annexe et de désigner deux représentants du syndicat mixte du Parc ainsi qu'un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-43-2015-03-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical valide le rapport et désigne Monsieur Roger Gardes et Madame Agnès Mollon en tant que titulaires et Madame Colette Ponchet Passemard en tant que suppléante.

Nombre de voix exprimées : 113 /200

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 OCTOBRE 2015
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151005-43-2015-03-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015